

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0043189

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule 05468

Société :

R.A.M

177191

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEHNANI Noura

Date de naissance : 24/01/1954

Adresse : AVe doct sijlunari Residene Taghazout n°2,
Casablanca

Tél. : 06 48 96 93 53 Total des frais engagés : 920,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28/07/2023

Nom et prénom du malade : Sehnani Noura

Age: 69

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Bronchite - Infection virale dorsal grec Axailes

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 28/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28.7.23.			150.-	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie BOUCHAMA Dr Imane BOUCHAMA Lot. 5, Lissasement SFA2 N° 6 Tit Melil - Casablanca Tél.: 05 22 02 17 07	22.03.23	470,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelouahed EL HAITÉ
 Médecine Générale Et D'urgence
 Echographie
 Electrocardiogramme - Circoncision
Oxygène Médical

الدكتور عبد الواحد الحبيطي
 الطب العام والمستعجلات
 الفحص بالصدى
 التخطيطي القلبي_ المثانة
الأوكسجين الطبي

Casablanca le 26 OT 23 الدار البيضاء، في

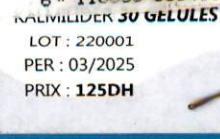
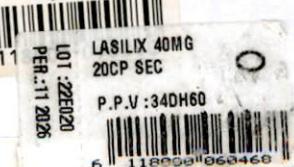
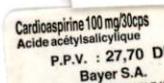
~~Pharmacie BOUCHAMA
 Dr Imane BOUCHAMA
 Lot 5, Lotissement SFA2 N° 6
 Tit Mellil - Casablanca
 Tél.: 05 22 02 17 07~~



Sefnani Nahma

LOT: S-01-5
 PER: 04-2024
 P.P.V: 57,00DH

- (57,00) Traxor 500 N-2
 (55,00x2) Amoxicilis 500 N-2
 (34,50) Fucidine 2% N-2
 (56,60x2) Supradex en 2% N-2
 (150,00) Hglo com 50 N-2
 (65,50+24,60) anteflam 50 N-2
 (27,70) Icandix 100 N-2
 (34,60) Lasilix 40mg N-2
 (125,00) Kefunidex N-2
 (43,70) Salbutamol N-2
 (270,00) En Cas d'urgence : 06 69 83 19 01





6 118001 200511
PPV 34 DH 50

PPV : 55,00 DH
LOT : 650866
PER : 11/24

PPV : 55,00 DH
LOT : 651591
PER : 02/25

Distribué par MSD Maroc
AMM 74/19 DMP/21/NR0
P.P.V: 56,60 DH

2024-06
LOT 302492
PPC: 150 DH

LOT : M22104
EXP : MAR 2025
PPV : 24,60 DH

LOT : M22009
EXP : DEC 2024
PPV : 45,50 DH